

Une enquête ouverte après l'identification de la bactérie *Xylella fastidiosa* à Rungis

Le Monde.fr | 16.04.2015 à 18h34 • Mis à jour le 17.04.2015 à 10h44 |

Par **Rémi Barroux** ([journaliste/remi-barroux/](#))



Un olivier infecté par *Xylella fastidiosa* abattu par les autorités italiennes à Oria, dans les Pouilles, le 13 avril. GAETANO LO PORTO / AP

La menace de la bactérie tueuse *Xylella fastidiosa* se précise. Mercredi 15 avril, le ministère de l'agriculture a annoncé avoir « *identifié un plant de caféier porteur de la bactérie chez un revendeur de Rungis* », le plus grand marché de produits alimentaires et végétaux d'Europe. Selon le ministère, ces plants seraient originaires d'Amérique centrale et « *ont été introduits dans l'Union européenne via les Pays-Bas* ».

Cette bactérie qui sévit notamment depuis 2010 en Italie et qui a détruit des milliers d'oliviers, essentiellement dans la région des Pouilles, dans le sud, est particulièrement dangereuse. Elle est transmise aux végétaux par de minuscules insectes vecteurs, les cicadelles ou encore les cercopes des prés. Le danger principal de *Xylella fastidiosa* est le nombre très élevé de plantes hôtes susceptibles d'être contaminées : oliviers, chênes, châtaigniers, lauriers roses, tous les agrumes (citrons, oranges, clémentines, etc.), la vigne, les mimosas, ou encore la myrte ou le romarin...

Lire aussi : Une bactérie menace les oliveraies italiennes

[\(/planete/article/2015/03/23/une-bacterie-menace-les-oliveraies-italiennes_4599246_3244.html\)](/planete/article/2015/03/23/une-bacterie-menace-les-oliveraies-italiennes_4599246_3244.html)

Mesures unilatérales de protection

Devant l'ampleur de la menace, et face à l'absence de décision des instances européennes, la France a pris, de façon unilatérale, des mesures de protection. Dans un arrêté publié le 4 avril, le ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, a décidé d'interdire « *l'importation en France de végétaux sensibles à Xylella fastidiosa et provenant de zones touchées par la bactérie* ». L'interdiction concerne les échanges intra-européens en provenance des Pouilles, mais aussi de pays tiers déjà infectés, notamment des Amériques (Etats-Unis, Mexique, Costa Rica, Brésil...) et du Japon.

L'initiative française déplaît aux Italiens en particulier, dont le ministre de l'agriculture, Maurizio Martina, déplore une attitude « *totale*ment inopportune » et en appelle à une réponse européenne « *de manière coordonnée* ». Cette question doit être discutée lors du prochain Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (PAFF), qui se réunira les 27 et 28 avril. La décision d'opérer des contrôles plus stricts lors des mouvements de végétaux susceptibles d'être contaminés et même d'interdire certaines importations pourrait être prise, notamment à l'égard de pays tiers comme le Costa Rica ou le Brésil.

« Zone de risque »

Pour la France, il n'était pas possible d'attendre. « *Nous avons le sentiment d'entrer dans une zone de risque où l'on se ferait rattraper par la bactérie*, explique-t-on au cabinet du ministre de l'agriculture. *Nous avons donc pris des mesures d'urgence, que permet la réglementation européenne.* »

Mais l'issue de la discussion au niveau européen est incertaine. Et si la proposition française de mesures strictes n'est pas reprise, « *il faudra que la France adapte sa réglementation aux décisions européennes* », a expliqué au *Monde*, Enrico Brivio, porte-parole à la santé et à l'environnement de la Commission européenne.

On n'en est pas là et Paris espère voir son principe de précaution validé par Bruxelles. « *Au vu de ce qui s'est passé mercredi, à Rungis, l'évolution de la situation est de nature à aider les autres Etats membres à se ranger à notre position* », espère-t-on au ministère.

Le plant de caféier (d'ornement) infecté saisi vraisemblablement le 9 ou le

10 avril le à Rungis va être détruit, comme ce fut le cas en octobre 2014 avec un plant provenant déjà des Pays-Bas. Une fois les prélèvements faits, ils sont envoyés au laboratoire spécialisé dans les végétaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) à Angers. Les analyses nécessitent deux jours. « *Nous avons commencé à travailler sur cette bactérie à Angers en 2012, sur des plants de caféiers qui provenaient du Mexique et d'Amérique du Sud et il n'y a encore eu aucune introduction de Xylella fastidiosa en France* », assure Charles Manceau, directeur de la santé végétale de l'Anses.

Lors de la dernière saisie, aucun insecte vecteur n'a été trouvé et aucune autre plante n'a donc été contaminée, précise le ministère. Une enquête est en cours pour déterminer l'origine exacte des plantes saisies. Il faut aussi retrouver deux autres plants, probablement contaminés, qui faisaient partie du même lot.



[\(/journaliste/remi-barroux/\)](#) **Rémi Barroux** [\(/journaliste/remi-barroux/\)](#)

Journaliste au Monde

Suivre

